

« lui et l'emploi ou l'écoumpense ; enlève de la tombe un
 « homme, une femme ou un enfant, ou bien la peau, les os-
 « sements ou toute autre partie du cadavre pour les employer
 « à des sortilèges, à des œuvres magiques ou des conjurations ;
 « se livre à une pratique quelconque de sorcellerie, de magie ou
 « de conjurations, pour qu'une personne soit tuée, offensée,
 « blessée, exterminée ou estropiée dans quelque partie de son
 « corps, celui-là qui le fera ou sera convaincu de l'avoir fait
 « perdra la vie. »

1004.

C'était pire encore en Écosse, surtout après la réforme. Le soixante-treizième acte du neuvième parlement de la reine Marie décréta la peine de mort contre les sorciers et ceux qui les consultent. Les procès se généralisèrent sous Jacques VI, comme instrument de calomnies ; les sorcelleries apparaissent surtout dans les causes d'empoisonnement. On en rapporte un, entre autres, qui aurait été tenté par des moyens magiques sur le roi Jacques et sa femme. Une fille de service nommée Gélis Duncan, sur qui tombaient les soupçons à cause de certaines cures extraordinaires, fut mise à la torture. On lui serra la tête avec une corde, et ses doigts furent pressés au moyen de coins ; mais, comme on ne put lui arracher un aveu, on en tira la conclusion qu'elle avait fait un pacte avec le diable. Enfin, on découvrit une tache livide qu'elle avait sur la poitrine, et le charme aussitôt fut rompu ; alors elle avoua ses sortilèges et de nombreux complices, dont on arrêta une quarantaine, parmi lesquels se trouvaient de grandes dames. Le principal accusé était un certain Cuningham, appelé le docteur Fian et le Maître, qui fut soumis à d'horribles tortures ; on lui serra d'abord la tête avec violence, puis on lui comprima jusqu'à trois fois les jambes dans des brodequins ; vaincu par la douleur, il confessa les horribles détails de la haute trahison pour laquelle il avait eu recours aux maléfices ; mais à peine est-il délivré, qu'il rétracte ses aveux. Son martyr recommence ; on lui enfonce sous les ongles de petits clous à deux pointes, on lui écrase les doigts, et pourtant il résiste ; nouvelle application de brodequins, qui ne font qu'une plaie de ses jambes, d'où sortent les os à travers les chairs déchirées. Enfin, il rendit compte de tout, mais avec des circonstances si ridicules, que Jacques s'écria : *Ces gens-là sont de grands imposteurs!*

Ce roi, qui jamais ne manquait d'assister à l'interrogatoire, voulut, en véritable amateur de diablerie, voir la Gélis Duncan